

PATRONS

DES

Mélanges Religieux.

MONTREAL, 20 JANVIER 1841.

SOUVENIR DE RETRAITE.

Voici comme *l'Aurore*, dans son Numéro du 8 Janvier, a annoncé, et encouragé la Société de Tempérance.

SOCIÉTÉ DE TEMPÉRANCE.—Nous apprenons avec un bien grand plaisir qu'avant la clôture de la retraite qui se fait actuellement en cette ville, Monseigneur de Nancy, dont l'éloquence appuyée de celle de Mr. de Charbonnel, attire tous les jours une foule immense de citoyens, proposera l'établissement d'une société de tempérance. Il paraît que, d'après les réglemens de la société qu'on se propose d'établir, les associés ne seront pas tenus à l'abstinence totale, mais seulement qu'ils s'obligeront à ne pas fréquenter les auberges et à s'abstenir de l'usage immodéré des liqueurs enivrantes. Nous faisons des vœux pour le succès de cette grande entreprise, persuadés que nous sommes qu'elle produira un bien immense, parmi le bas peuple surtout, malheureusement trop adonné à l'intempérance. Il est à espérer que les principaux citoyens appuieront le digne prêtre de tout leur influence et que, pour cela, aussitôt que la société sera formée, ils se hâteront d'en faire part. Bien des gens se trompent sur l'objet des sociétés de Tempérance qu'ils ne croient établies que pour tirer du vice les intempérans consommés : elles réclament également les promesses des personnes tempérantes dont l'exemple salutaire tend à retenir dans le devoir leurs co-associés.

PURGATOIRE ET PRIÈRE POUR LES MORTS.

Le prédicateur de la retraite ne pouvait laisser un sujet aussi important que celui du dogme d'un purgatoire et de l'utilité de la prière pour les morts, sans y rappeler particulièrement ses auditeurs ; c'est aussi ce que Monseigneur de Nancy n'a pas manqué de faire dans son discours du 12 courant, un des discours le plus pathétique et le plus éloquent dont Sa Grandeur ait fait retentir la chaire de Montréal, pendant ces jours de retraite. D'abord le prédicateur établit l'existence du purgatoire, en mettant sous nos yeux d'une part les monumens de la Ste. Ecriture et de la tradition de l'Eglise, de l'autre les inductions de la droite raison elle-même ; ensuite il déduit les conséquences pratiques de ce dogme salutaire.

1^o. Voici ce que nous lisons dans le 2d. liv. des Machabées, c. 12.
“ Le vaillant Judas Machabée, après avoir défait les ennemis du peuple de Dieu, envoie à Jérusalem une somme considérable, afin que l'on offre des sacrifices pour les péchés de ces personnes qui étaient mortes, ayant de bons et de religieux sentimens touchant la résurrection. Car s'il n'avait espéré que ceux qui avaient été tués ressusciteraient un jour, il eut regardé comme une chose vaine et superflue de prier pour les morts. Ainsi il considérait qu'une grande miséricorde était réservée à ceux qui étaient morts dans la piété.” Ces paroles sont formelles ; ceux pour lesquels on recom-